

Association Foncière Agricole Autorisée (AFAa) des Coteaux de Crolles
Espace Andréa Vincent
Chemin de la Falaise
38920 CROLLES
Afa.crolles@gmail.com

À Crolles, le 18 décembre 2018

Objet : Procès-Verbal des délibérations de la réunion de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2018

L'an deux-mille-dix-huit, et le 6 décembre à 19h à Crolles, l'assemblée des propriétaires de l'AFA des Coteaux de Crolles, dûment convoquée, s'est réunie en assemblée ordinaire. Le quorum n'étant pas atteint (143 voix sur 265), l'assemblée générale ordinaire fait place à l'assemblée générale extraordinaire comme le prévoyait la convocation (article 9 des statuts de l'AFA).

Étaient présents : BONNAIME Albert ; BAFFERT Michele ; VIBOUD Danielle ; GELIN Daniel ; GUYON Michel ; Mr CHAMRAN ; Mr VARRET ; VOLLAND Pierre ; Mr SPERANDIO ; AMODRU Gérard . BOREL Nicole ; TADJINE Mireille ; SCHMIDT Michèle ; JACQUEMOND Marie-Noelle ; JACQUEMOND Martial ; MONS (AROMATARIO) Eliane ; DREVET François ; DREVET Clément ; DIDIER Roselyne ; CAIX Rolande ; SALOMON Alain ; BARD Pierre-Guenaël ; BRUNET Carole (Chambre d'Agriculture) ; WEISBROD Hervé (Chambre d'Agriculture) ; CHALVIN Amandine (Mairie de Crolles) ; Nelly Gros (Mairie de Crolles) ; LORIMIER Philippe (Maire de Crolles).

Excusés : SESTIER Bernard ; FILLION Laurent (PNR Chartreuse) ; FAILLIE Céline (Chambre d'Agriculture) ; CHASSAGNE Claudine (CCLGrésivaudan) ; COGNE Daniel

Procuration : NICOLLET Maurice ; DREVET Marie-Hélène ; DREVET Marc ; MOIFFON Raymond ; SPERANDIO Jeanine ; MONTI Michelle ; BRUNET-MANQUAT Chantal ; BAYOUD Yvette ; GELIN Patrick ; SESTIER Bernard ; MATHON Jacques ; CHAPUY Bruno et Max ; COGNE Sylvie ; ERNANDES Yvonne ; DUPONT-FERRIER Marcelle ; Frédéric LANCON ; FELTRIN Raymond

Secrétaire de séance : Carole BRUNET

Nombre de voix représentées par les propriétaires présents : 120 voix

Nombre de voix provenant des pouvoirs : 23

Total des voix représentées : 143

Totalité des voix de l'ensemble des propriétaires : 529

Quorum (moitié du total des voix) : 265

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale est cloturée et la présidente ouvre la séance de l'assemblée générale exceptionnelle convoquée par convocation comme le prévoit les statuts.

Objet de la délibération n°1 : Vote du rapport d'activité 2017-2018

Mme BRUNET, animatrice de l'AFA de Crolles, présente le rapport des activités réalisées par l'AFA fin 2017 et courant 2018. Les propriétaires présents sont ensuite amenés à déposer un bulletin (indiquant le nombre de voix dont ils bénéficient) dans l'urne prévue à cet effet.

136 voix POUR

7 voix ABSTENTION

Le rapport d'activité présenté est donc adopté à la majorité.

Objet de la délibération n°2 : Vote du rapport financier et budgets prévisionnels 2018 et 2019

Mme FALCOU, comptable publique en charge de la comptabilité de l'AFA, présente les budgets prévisionnels 2018 et 2019 élaborés et votés par le syndicat de l'AFA.

Les propriétaires présents sont ensuite amenés à déposer un bulletin (indiquant le nombre de voix dont ils bénéficient) dans l'urne prévue à cet effet.

139 voix POUR

4 voix CONTRE

Le rapport financier présenté est donc adopté à la majorité.

Objet de la délibération n°3 : Vote du projet de reconquête agricole 2019

Mme BRUNET, animatrice de l'AFA de Crolles, présente le projet de réouverture de plusieurs parcelles (20 parcelles représentant un total de surfaces cumulées de 2 ha) actuellement en l'état de friches situées sur les lieux-dits Craponoz et Montfort, au bénéfice des exploitants GAEC Ferme des Echelles et Thomas FINOT.

Les propriétaires présents sont ensuite amenés à déposer un bulletin (indiquant le nombre de voix dont ils bénéficient) dans l'urne prévue à cet effet.

139 voix POUR

4 voix ABSTENTION

Le projet de reconquête agricole présenté est donc adopté à la majorité.

Objet de la délibération n°4 : Election des membres du comité syndical – remplacement des membres démissionnaires

Sont démissionnaires :

Mr GRATIEN Philippe (titulaire, poste de vice-président)

Mme LUNARDI Martine (suppléante)

Mr PHIPPAZ TURBAN Denis (titulaire)

Sont candidats :

Mme VIBOUD Danielle

Mme TADJINE Mireille

Les propriétaires présents sont ensuite amenés à déposer un bulletin (indiquant le nombre de voix dont ils bénéficient) dans l'urne prévue à cet effet.

143 voix ont été déposées en faveur de la liste présentée.

La liste présentée est donc élue à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre, le 18 décembre 2018

Signatures :

La Présidente, Nelly GROS, pour la commune de Crolles

Un autre membre du syndicat